

## **Tribunal de Grande Instance de Strasbourg**

### **Comité de pilotage sur la communication électronique entre le Tribunal de Grande Instance, les experts de justice et les avocats**

**Réunion du 22 mai 2017**

Etaient présents :

Monsieur Thierry Ghera, Président du Tribunal de Grande Instance,  
Monsieur Luc Ferrand, Directeur de projet au Cabinet du Secrétaire Général du Ministère de  
la Justice

Monsieur Sylvain Legrand, SG-DSJ/SDOJI/OJ17/SUPPORT-APPLICATION-METIER

Monsieur Pascal Créhange, Bâtonnier, ordre des avocats de Strasbourg

Monsieur Bertrand Ludes, Président de la Compagnie des Experts de justice près la Cour  
d'Appel de Colmar

Monsieur Jean Peillard, Membre du comité national sur Opalexe du Conseil national des  
compagnies d'experts de justice

Monsieur Renaud Badina, Société Certeuropo-Oodrive

Monsieur Frédéric Mauche, Premier Vice-Président, coordonnateur du pôle de la famille

Monsieur Franck Walgenwitz, Premier Vice-Président, coordonnateur du pôle social

Madame Marie-Paule Alzeari, Première Vice-Présidente, directrice de la chambre du  
président

Madame Konny Derein, Première Vice-Présidente, coordonnateur du pôle économique et  
commercial

Monsieur Jean-Yves Mariller, Juge hors hiérarchie, représentant Monsieur Poli,  
coordonnateur du pôle correctionnel

Madame Isabelle Rocchi, Vice-Président

Monsieur Christophe Darbois, Bâtonnier élu de l'Ordre des avocats de Strasbourg

Monsieur Guy Chatila, Vice-Président de la Compagnie des Experts de justice

Monsieur Gilles Grimault, Administrateur de la Compagnie des Experts de justice

Madame Christiane Herzog, Secrétaire Général de la Compagnie des Experts de justice

Monsieur Jean-Denis Mauhin, Mandataire judiciaire

Madame Marjorie Lang, Chef de cabinet

Madame Brigitte Jalbert, Directrice de greffe

Monsieur Vincent Naegelen, Directeur du Service Administratif Régional

Monsieur Michel Propeck, Directeur des services de greffe judiciaires

Madame Sandrine Comment, Directrice des services de greffe judiciaires

Madame Charlène Plessis, Greffier

Madame Corinne Neuhart, Adjoint administratif en charge des expertises

Monsieur Léonard, Correspondant local informatique

Monsieur Aurélien Radoi, Assistant de justice

\*\*\*

Monsieur le Président remercie Monsieur Luc Ferrand, Directeur de projet au Cabinet de  
Monsieur le Secrétaire Général, et Monsieur Sylvain Legrand, d'avoir fait l'honneur à la  
juridiction strasbourgeoise d'ouvrir les travaux de ce comité de pilotage local qui va engager  
la mise en œuvre d'Opalexe. Monsieur le Président remercie également Monsieur le  
Bâtonnier et Monsieur le Président de la Compagnie des experts de justice pour leur

engagement dans ce projet commun juridiction-avocats-experts. Il remercie également tous les autres participants pour leur investissement. Les professionnels du droit à Strasbourg, feront tout pour mettre en œuvre Opalexe dans les meilleures conditions dans le cadre d'un partenariat solidaire. Ce projet qui concerne le contrôle de l'expertise ne se résume pas à la mise en œuvre de la dématérialisation. Il poursuit un triple objectif complémentaire de modernisation du suivi de l'expertise:

- un contrôle centralisé en un seul service pour offrir une réponse unique aux avocats, aux experts et aux justiciables,
- un contrôle a priori en lieu et place d'un contrôle a posteriori pour une réponse plus active et une maîtrise affirmée du délai,
- une dématérialisation des échanges pour une plus grande lisibilité et le respect du contradictoire.

Le protocole doit permettre des gains de temps pour tous les utilisateurs, une meilleure lisibilité des documents échangés, le respect rendu automatique du contradictoire et un partage de la réflexion.

\*\*\*

Monsieur Ferrand remercie l'ensemble des acteurs et Monsieur le Président pour leur accueil. Il souligne le fait que Monsieur le Président avait déjà accepté que sa précédente juridiction soit site d'expérimentation en 2013, avec exigence, sincérité, pour les versions un et deux de Opalexe.

La question de l'expertise est toujours une question délicate, la juridiction se saisie de l'expertise sans se dessaisir du fond. Les avocats sont réellement les maîtres de la procédure, là aussi l'outil respecte cette subtilité de la procédure civile.

Opalexe n'est rien sans la pratique et sans le Barreau. L'expertise est la partie la plus complexe de la procédure, la dématérialisation a été étudiée en ce sens.

L'expert est important car c'est lui qui va prendre l'initiative de la proposer. L'avocat reste le garant des droits de la défense.

Opalexe est ce qui se fait de mieux en matière de nouvelles technologies dans le domaine de la procédure.

Le lien organique entre Opalexe et Winci verra le jour.

Les coûts sont importants concernant les expertises, du fait d'Opalexe on a une parfaite lisibilité des opérations matérielles, on a supprimé les coûts de copies et d'affranchissement.

C'est un outil très équilibré, rigoureux dans sa conception et pour le respect du principe du contradictoire.

Tous les destinataires reçoivent le même message en même temps, ce qui renforce l'égalité des armes, leur signifiant que quelque chose est arrivée sur Opalexe, sans plus de précision dans ce message pour des questions de sécurité et de confidentialité.

S'agissant du rapport, l'expert met à disposition un équivalent électronique, l'expert doit toujours déposer un dossier papier. Il faut que la juridiction ait toujours accès à ce dossier.

Le magistrat peut copier toutes parties qui l'intéressent pour rédiger le jugement.

Monsieur le Directeur annonce que le déploiement national va démarrer dans quelques jours et qu'un arrêté technique signé par Monsieur le Secrétaire Général est en instance de publication au Journal Officiel à paraître prochainement.

\*\*\*

Deux dates de basculement sont arrêtées.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, toutes les expertises déjà ordonnées ou à venir seront centralisées auprès d'un service de contrôle unique sous l'autorité de Madame ALZEARI, Premier Vice-Président.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre est arrêtée l'exclusivité d'Opalexe, seuls les experts inscrits seront désignés. Ce délai permet le temps de la mise en route ainsi que de l'appropriation de l'outil.

\*\*\*

Monsieur le Président Peillard effectue une démonstration très explicite de l'utilisation d'Opalexe par toutes les parties.

Il précise que pour démarrer, le seul pré-requis et le fait d'avoir les connaissances vraiment minimales en bureautique car l'outil est très simple d'emploi.

Le seul format que tout le monde pourra lire est le PDF, de fait tous les documents joints sur Opalexe seront obligatoirement en format PDF.

Nous devons tous utiliser une présentation identique.

La plateforme Opalexe est conçue comme une plateforme de mise à disposition de documents et non de stockage. A chaque fois qu'un document est déposé un message est envoyé.

Progressivement, une chaîne de confiance s'établira entre le TGI et la compagnie des experts et en cas de nécessité il existe des experts formateurs qui peuvent répondre aux questions. Il en est de même avec le Barreau.

Opalexe est un intranet sur un site protégé.

Monsieur Badina indique qu'on a les interlocuteurs qui vont être les forces centrifuges de ce projet et c'est ensemble qu'on trouvera les bonnes solutions.

Pour le Conseil National du Barreau il y a un applicatif métier, c'est la plateforme Identitas.

Chaque document déposé sera horodaté, on peut clairement identifier le document et savoir quel document est utilisé pour l'expertise.

Quotidiennement, Opalexe édite un compte-rendu d'activité, on sait ce qui a été déposé tel jour et à quelle heure.

Toutes les parties vont être informées simultanément par un mail d'alerte d'un document arrivant.

Il n'existe aucune limite de poids dans le téléchargement de dossiers.

\*\*\*

Après échanges, est arrêté le relevé de conclusions suivant.

1) Les pré-requis techniques.

- Au sein du tribunal de grande instance, les dernières cartes agents seront délivrées par Madame la Directrice de greffe dans les prochains jours.

- L'avocat n'a pas besoin de demander une inscription spécifique puisqu'il dispose déjà de la clef RPVA.
- Les experts disposent jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre pour solliciter la délivrance de leur inscription à Opalexex.
- Une boîte structurelle unique sera créée pour le service du contrôle des expertises au tribunal de grande instance et sera la seule boîte à laquelle seront transmis à la juridiction les messages d'information de la survenance d'un évènement sur Opalexex.
- L'attribution de doubles écrans a été sollicitée pour les agents concernés de la juridiction.
- Le Président a demandé l'ouverture des droits à Opalexex pour le tribunal de grande instance.

## 2) Les pré-requis organisationnels.

- A compter du 1<sup>er</sup> septembre toutes les expertises ordonnées ou à venir par les services civils ou par le tribunal correctionnel sur intérêts civils ou par la CIVI seront contrôlés par le service centralisé du contrôle des expertises, dirigé par Madame ALZEARI, Premier Vice-Président, assistée de Madame Neuhart, Adjoint administratif. Elles seront les seuls interlocuteurs des avocats, des experts et des justiciables.
- Il s'agit d'un contrôle a priori, notamment du respect des différents délais, en particulier les délais de consignation et de dépôt du rapport.
- Les messages par messagerie non sécurisée, de type Outlook, ne seront plus reçus ni traités.

## 3) Le démarrage de Opalexex.

- A compter du 1<sup>er</sup> novembre toutes les expertises ouvertes seront traitées sur Opalexex exclusivement.
- Les anciennes expertises, ouvertes avant cette date, seront traitées sur support papier jusqu'à leur clôture, pour ne pas avoir à reprendre les données sur Opalexex.
- Le dossier est ouvert par la juridiction et l'expert est l'administrateur du système.
- A la fermeture de l'expertise, la facture est envoyée. Le fait de cliquer sur « terminer le dossier » lancera la facturation.

## 4) Les formations.

- Monsieur Grimault organise les formations à destination des experts.
- Il assurera la formation des agents concernés de la juridiction, soit six personnes, lors d'une session unique.
- Il assurera lors d'une session unique celle d'avocats désignés par Monsieur le Bâtonnier qui prendront en charge la formation de leurs confrères.
- Les manuels d'utilisation seront diffusés au sein du Barreau et de la Compagnie.
- Il est rappelé que des films de démonstration de l'outil sont positionnés sur le site de la Compagnie des experts près le Cour d'Appel de Grenoble.

## 5) La récupération des données.

- Les données des éléments déposés sur Opalexe et notamment du rapport d'expertise peuvent être récupérées par les avocats pour rédiger les conclusions et les magistrats pour rédiger les jugements.
- A cet effet, le Tribunal de Grande Instance va créer un répertoire commun dans lequel sera placées toutes les expertises, par ordre : année du rapport, nom de l'expert, nom des parties. Les magistrats pourront récupérer les expertises dans ce répertoire commun et non dans Opalexe.

\*\*\*

La prochaine réunion aura lieu le 6 juillet 2017 à 14H en salle 402.